



La Société québécoise d'ethnologie regroupe des professionnels de l'ethnologie ainsi que des personnes avisées provenant de divers horizons pour qui le patrimoine n'est pas seulement constitué de monuments, mais aussi de faits et de gestes du quotidien. Au cours de ses 42 ans d'existence, elle a joué un rôle déterminant dans la reconnaissance du patrimoine culturel des Québécois. La discipline ethnologique a toujours été l'outil par excellence pour rejoindre le citoyen dans son milieu parce qu'elle le touche dans son quotidien et dans ce qui le définit socialement et culturellement. Parce que globale et inclusive, c'est aussi la seule discipline qui permet d'intégrer la dimension patrimoniale dans l'ensemble des interventions gouvernementales, que ce soit en matière d'affaires municipales, de protection de l'environnement, d'agriculture, de développement durable, d'éducation, d'intégration culturelle. L'ethnologie a été et demeure un formidable outil de développement culturel et économique. C'est également un instrument qui favorise l'ancrage au territoire et l'affirmation identitaire.

La Société québécoise d'ethnologie croit que le renouvellement de la politique culturelle est l'occasion de redonner au champ du patrimoine ethnologique la place qu'il a historiquement occupée jusqu'à très récemment et formule les recommandations suivantes :

- 1) que la politique culturelle maintienne la nécessité de valoriser l'héritage culturel des Québécois à travers les fonctions de recherche, de diffusion, de protection et de mise en valeur;
- 2) que la politique culturelle réaffirme à travers ses orientations la nécessité d'appréhender la notion de patrimoine comme un système cohérent dont les composantes forment un tout indissociable;
- 3) que la politique culturelle repositionne le patrimoine ethnologique comme l'un des principaux vecteurs du patrimoine culturel réaffirmant qu'il existe entre ses composantes matérielles et immatérielles un lien organique qui ne peut être scindé;
- 4) que la politique culturelle réoriente le discours sur le patrimoine en fonction d'une vision cohérente s'appuyant sur une connaissance approfondie des enjeux et des ressources;
- 5) que la politique culturelle reconnaisse la nécessité du soutien aux organismes dont le rôle est déterminant pour atteindre les objectifs de valorisation de l'héritage culturel, d'affirmation de l'identité culturelle, d'accès et de participation citoyenne à la vie culturelle;
- 6) que la politique culturelle propose le rétablissement d'une formule démocratique de l'aide aux organismes;
- 7) que la politique culturelle affirme clairement que le patrimoine est une richesse collective, un actif, à la fois économique et culturel, qu'il faut maintenir, développer et exploiter dans une perspective de développement durable pour la transmettre aux générations futures.